

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 2 avril, à 20 heures 30.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

Présents : Membres titulaires : Jean VERDALLE, Thierry CLEMENTE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Nicole PERRAU, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Joseph PAIR, Marie France RICORDEL, Blandine PANAFIEU, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Michel MARTIN, Gérard ALQUIER, Marie Françoise MAQUART

Membres suppléants : Nicole RAYMOND (pour Patrick CHABERT), Eric BROCHER (pour Gérard GIRE), Maryse GIANNACCINI (pour Monique MAURICE), Ghislaine GUIGUE (pour Jean Remy SOLANA)

Pouvoirs : Gilles TIXADOR à Blandine PANAFIEU

Excusés (sans suppléant) : Gérard BICORNE, Delphine QUINTARD, Didier KEPLINSKI, Sandrine CLAUZEL, Patrick DEGONZAGA, Jean François BERTIER, Caroline SAUMADE, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Alex DUMAS, Damien BARRIAL

Soit 24 membres ayant pris part au vote.

Le Procès-verbal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

Monsieur MARTIN demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Jean Remy SOLANA, Maire en exercice de Saint Mamert, délégué syndical, décédé le 4 mars 2019.

Délibération n°1/5

Mise à jour de la liste des délégués au Comité syndical et dans les commissions

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte que suite aux décès de M. SOLANA et M. TAITON, le Conseil municipal de Saint Mamert a procédé à l'élection de nouveaux délégués, par délibération en date du 14 mars 2019.

Conformément à cette proposition le Comité Syndical et les commissions seront composés de la façon suivante :

Comité syndical		
COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
COLLOGUES	Thierry CLEMENTE	Pascal ROBERT
	Gérard BICORNE	Luc CRISTOFOLI
DIONS	Jean VERDALLE	Nicole RAYMOND
	Patrick CHABERT	Marceau FRICON
FONS	Gérard GIRE	Eric BROCHER
	Monique MAURICE	Maryse GIANNACCINI
	Delphine QUINTARD	Justine BERNAT
GAJAN	Jean Louis POUDEVIGNE	Jean Marc PELLECUER
	Fabienne ROCA	Véronique D. GAZAIX

GARRIGUES	Didier KIELPINSKI	Jean Luc GIBERT
	Sandrine CLAUZEL	Damien GORGOL
LA ROUVIERE	Nicole PERRAU	Aline BRUGUIERE
	Patrick DEGONZAGA	Jean Marie VERNASSAL
MAURESSARGUES	Jean François BERTIER	Mathieu SAIGNOL
	Christine LEFEVRE	Sandrine MEUCCI
MONTAGNAC	Daniel MARQUET	Gildas SAUMADE
	Caroline SAUMADE	Philippe CADARIO
MONTIGNARGUES	Véronique POIGNET SENGHER	Michel TRIBES
	Joseph PAIR	Marie Ange WUATHIER
MOULEZAN	Pierre LUCCHINI	Denis MALAVAL
	Laurent MARIOGE	Martial BOURGEOIS
CCPS (Parignargues)	Marie France RICORDEL	Ivan COUDERC
	Alex DUMAS	François GRANIER
SAINTE ANASTASIE	Gilles TIXADOR	Danielle POULEET
	Blandine PANAFIEU	
SAINT BAUZELY	Daniel VOLEON	Jean Pierre JAMES
	Marie Paule ARMAND	Delphine GUIRAUD
SAINT GENIES	Michel MARTIN	René COUTAUD
	Gérard ALQUIER	Catherine SAURIN
	Marie Françoise MAQUART	JF DURAND COUTELLE
SAINT MAMERT	Jean Marc FLOUTIER	Serge ROUVIERE
	Catherine BERGOGNE	Anne Sophie DOUSSE
	Lionel CLERTON	Ghislaine GUIGUES
SAUZET	Joseph ARTAL	Paulette GRASSET
	Damien BARRIAL	Elisabeth KRESS

Commission Administration Générale, Planification, Finances		
Commune	Titulaire	Suppléant
COLLORGUES	Thierry CLEMENTE	Gérard BICORNE
DIONS	Jerôme BOUCOIRAN	Michaël MICUCCI
FONS	Gérard GIRE	Eric BROCHER
GAJAN	Jean Louis POUDEVIGNE	Pierre GOUDARD
GARRIGUES	Didier KIELPINSKI	Sandrine CLAUZEL
LA ROUVIERE	Georges MOUNIER	Patrick DEGONZAGA
MAURESSARGUES	Jean François BERTIER	Mathieu SAIGNOL
MONTAGNAC	Daniel MARQUET	Caroline SAUMADE
MONTIGNARGUES	Joseph PAIR	Michel TRIBES
MOULEZAN	Pierre LUCCHINI	Laurent MARIOGE
PARIGNARGUES	Ivan COUDERC	Alain BARBUSSE
SAINTE ANASTASIE	Gilles TIXADOR	Blandine PANAFIEU
SAINT BAUZELY	Daniel VOLEON	Jean Pierre JAMES
SAINT GENIES DE M.	J-F. DURAND COUTELLE	Gérard ALQUIER
SAINT MAMERT	Catherine BERGOGNE	Jean Marc FLOUTIER
SAUZET	Joseph ARTAL	Jean Louis EGLI

Commission Vie Locale, Sport, Communication		
Commune	Titulaire	Suppléant
COLLORGUES	Thierry CLEMENTE	Gérard BICORNE
FONS	Romain BIALES	Christelle PERALES

GAJAN	Jean Marc PELLECUER	Véronique GAZAIX
GARRIGUES	Didier KIELPINSKI	Sandrine CLAUZEL
LA ROUVIERE	Georges MOUNIER	Patrick DE GONZAGA
MAURESSARGUES	Christine LEFEVRE	Véronique MADASCHI
MONTAGNAC	Gildas SAUMADE	Philippe CADARIO
MONTIGNARGUES	Marie Ange WUATHIER	Rachel ALAMINOS
MOULEZAN	Agnès PIC	Sylviane TOMAS
PARIGNARGUES	x	x
SAINT BAUZELY	Marie Paule ARMAND	Line PORTALES
SAINT GENIES DE M.	Marie F. MAQUART	Catherine SAURIN
SAINT MAMERT	Ghislaine GUIGUES	Charline HACHET
SAUZET	Sylvie DUMONT	Elisabeth KRESS

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition,

Délibération n°2/5
Compte administratif

Madame POIGNET SENGHER, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2018, à la vue du budget primitif et des décisions modificatives de cet exercice, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		92 661.47		260 913.04		353 574.51
Intégration des résultats (CCLG / Meyrannes)	2 121.47			32 255.32		30 133.85
Opérations de l'exercice	620 234.71	118 947.13	1 543 649.97	1 846 476.05	2 163 884.68	1 965 423.18
TOTAUX	622 356.18	211 608.60	1 543 649.97	2 139 644.41	2 163 884.68	2 349 131.54
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>501 287.58</i>			<i>302 826.08</i>	<i>198 461.50</i>	
Restes à réaliser	11 292.00	110 481.47			11 292.00	110 481.47
RÉSULTATS de CLOTURE	402 098.11			302 826.08	99 272.03	

Monsieur Michel MARTIN, Président, donne la présidence à Madame POIGNET SENGHER, Vice-Présidente, et se retire.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Constate aussi bien la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus à l’unanimité.

Monsieur Michel MARTIN, remercie les membres du Conseil syndical de leur vote.

Délibération n°3/5
Compte de gestion

Madame POIGNET SENGER, Vice-Présidente, présente les comptes de gestion 2018 établis par le comptable public.

Le Conseil syndical après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2018 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l’exercice 2018,

Après s’être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare, à l’unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°4/5
Affectation du résultat

Madame POIGNET SENGER, Vice-Présidente, propose d’affecter les résultats de l’exercice 2018.

Le Conseil syndical, à l’unanimité, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 :

CONSTATE les résultats ci-après :

- Excédent de fonctionnement 595 994.44 €
- Déficit d’investissement..... 311 558.11 €

DECIDE de l’affectation de ces résultats comme suit :

- Report à nouveau fonctionnement..... 284 436.33 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)..... 311 558.11 €

Délibération n°5/5

Budget 2019

Monsieur Michel MARTIN, Président, présente le budget primitif 2019 au Comité syndical. Il tient compte des propositions des adhérents de chaque pôle de compétence.

Il présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 901 790.22 €
- Recettes de fonctionnement : 1 901 790.22 €

- Dépenses d'investissement : 953 381.00 €
- Recettes d'investissement : 953 381.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif principal tel qu'il a été présenté et les participations des communes en découlant, jointes en annexe, à l'unanimité.

La présentation est disponible ici : <https://prezi.com/view/kvUiIHwLbqge6MIYet0Z/>

*Monsieur MARTIN complète la présentation faite,
Il rappelle que l'entreprise FANOUI, défaillante, sur le chantier du Pôle Enfance Jeunesse était la moins disante, avec un prix défiant toute concurrence, et qu'elle a été sélectionnée à tort, là où un bordereau de notes n'a pas pu faire la différence.*

Il renouvelle ses remerciements au nom du Conseil, à la Directrice pour le travail présenté ce soir, mais aussi à l'ensemble du personnel pour son action. Il remémore les débuts du Syndicat Mixte il y a deux ans, et se rappelle la consigne de « faire aussi bien mais avec moins ». Le pari est rempli. Les réussites et les réalisations 2018 sont encore là pour en témoigner, les participations 2019 sont, comme promis, à la baisse. Il insiste sur le travail de l'ensemble des équipes qui a permis ce résultat, et ajoute que la compétence urbanisme tel que menée sur le Syndicat fait déjà des envieux.

La séance est levée à 22h